

## Révision

### Sur le cours « éthique et culture religieuse » diffusé au bulletin de 8 heures à la Radio de Radio-Canada, le 7 janvier 2008

#### HISTORIQUE DES PLAINTES

Le lundi 7 janvier 2008, la Radio diffusait dans son bulletin de nouvelles de 8 heures le reportage suivant, d'une durée d'une minute et demie :

Introduction (voix de l'annonceur)

Au cours de l'année qui commence, le nouveau programme éthique et culture religieuse va entrer en vigueur dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Il remplacera les cours actuels de religion et de morale. Mais ce nouveau programme ne fait pas l'unanimité ni chez les catholiques, ni chez les militants laïques.

Journaliste :  
Richard Massicotte

Malgré la déconfessionnalisation des écoles du Québec, il restait encore un vestige persistant dans plusieurs établissements : l'enseignement religieux surtout catholique. C'est maintenant chose du passé. En septembre 2008, un nouveau programme sera enseigné : éthique et culture religieuse. Grâce notamment à la consultation qui a abouti au rapport Proulx, du nom de Jean-Pierre Proulx, professeur à l'université de Montréal qui a présidé un groupe de travail sur la place de la religion à l'école

Jean-Pierre Proulx  
professeur

Un programme qui répond aux intérêts bien sentis des élèves sur le plan de la citoyenneté. Et ça répond à un besoin d'une société qui veut faire des élèves cultivés, tolérants et capables de dialogue.

Journaliste  
Richard Massicotte

De leurs cotés, les militants laïques sont satisfaits, mais avec un petit bémol. Henri Laberge, président du Mouvement laïque québécois

Henri Laberge, président du Mouvement laïque québécois	Y devrait pas y avoir un seul cours d'éthique et culture religieuse ensemble. On devrait séparer un cours d'éthique et un cours de culture religieuse.
Richard Massicotte	Même si pour le ministère de l'Éducation le débat semble clos, <b>les catholiques les plus intégristes</b> sont inquiets du contenu du cours; surtout pour les enfants du primaire. Jean Morse-Chevrier de l'Association des parents catholiques du Québec.
Jean Morse-Chevrier de l'Association des parents catholiques du Québec	Le fait de l'introduire à un ensemble de religions peut porter atteinte à sa foi parce qu'on peut le mettre en présence de doctrines qui sont en contradiction avec sa propre foi.
Richard Massicotte	Pendant ce temps, le cours est déjà donné à titre expérimental. Professeurs et élèves l'apprécient, semble-t-il. Mais plusieurs enseignants aimeraient qu'on informe mieux les parents sur le contenu du cours.

Le soir même, des auditeurs ont commencé à se plaindre. Ils dénonçaient tous l'emploi du mot « intégriste » pour qualifier les catholiques opposés au nouveau cours « éthique et culture religieuse ». Radio-Canada a reçu 54 plaintes au cours des jours qui ont suivi. Le 9 janvier, Mme Jean-Morse Chevrier, présidente de l'Association des parents catholiques, me faisait parvenir une plainte, dont voici l'essentiel.

« **Étant moi-même nommée et citée suite à cette introduction**, je proteste contre un étiquetage qui traduit un biais très important dans votre reportage. Jusqu'ici, sur ce sujet, j'ai été traitée avec respect par les nombreux médias qui ont couvert cette question. En plus du sondage CROP avant Noël qui démontrait que 57 % de la population voulait garder un choix en ce qui concerne l'enseignement moral et religieux catholique, le Cardinal Ouellet a pris cette position et l'AECQ a énoncé la même position en ce qui concerne les écoles privées qui sont aussi tenues de donner ce cours d'éthique et culture

religieuse. Des sondages sur Internet, y inclus une "question de la semaine" par la Commission Bouchard Taylor ont démontré que le pourcentage de la population qui désire maintenir un choix et qui refuse l'imposition de ce cours peut s'élever jusqu'à 85 %.

Ce n'est pas être intégriste que de vouloir maintenir le choix démocratique et le respect des droits des parents contre une imposition gouvernementale qui fait fi de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui reconnaît le parent comme premier éducateur, qui ignore l'esprit des Chartes canadienne et québécoise qui prônent toutes la liberté de religion et qui s'écarte de la tradition respectueuse des familles maintenue dans tous les pays de l'Occident d'une façon ou d'une autre.

**Je m'attends à ce que la radio de Radio-Canada donne sur les ondes plus de temps pour que des parents outrés par cette imposition gouvernementale puissent exprimer leur point de vue dans le respect de leur opinion,** corrigeant ainsi l'attaque à l'intégrité des gens de bonne foi, parents ou non, qui sont en faveur du choix démocratique pour les parents, les enfants et les familles qui veulent voir respecter le droit à une éducation morale et religieuse à l'école en accord avec les croyances et convictions des familles. »

Voici un extrait de la plainte de madame Sylvie Fortin, reçue le 15 janvier.

« Je blâme le biais journalistique démontré par Richard Massicotte, qui assimile les tenants de la liberté d'expression à des intégristes. J'aimerais que vous appliquiez à ses propos le test de la controverse sur l'avortement. Aurait-il jamais désigné les partisans de l'avortement, qui se réclamaient de la liberté de choix, sous le vocable d'intégristes? Je ne crois pas, bien que ceux-ci eussent pu très bien être catholiques ou protestants, etc.

Non seulement ces mots se veulent offensants, mais ils tendent à jeter le discrédit sur notre position, ce qui constitue une faute journalistique sérieuse. »

Le 11 janvier, Geneviève Guay, directrice responsable du traitement des plaintes à l'Information, envoyait une réponse générale à tous les plaignants. En voici l'essentiel.

« Il (le reportage) faisait état de différents arguments favorables ou défavorables au contenu du cours en notant bien que les objections proviennent de plusieurs groupes sociaux et courants idéologiques. Cette phrase du reportage a suscité des réactions : 'Les catholiques les plus intégristes sont inquiets du contenu du cours, surtout pour les enfants du primaire.'

Selon le Grand Robert, un intégriste est un partisan de l'intransigeance (notamment dans le domaine politique), qui fait preuve d'un conservatisme absolu. L'auteur du reportage et la direction admettent volontiers que le mot 'intégriste' était mal choisi et ne constituait pas l'adjectif le plus approprié dans les circonstances. Il aurait été préférable de parler ici des catholiques plus attachés aux traditions, ou plus conservateurs.

Nous tenons à souligner cependant qu'il était essentiel pour la compréhension de ce reportage de distinguer entre les différents groupes de catholiques. Parce que selon les informations dont on peut disposer, plusieurs catholiques, et non des moindres, sont très ouverts à ce programme, incluant l'Assemblée des évêques du Québec.

<http://www.eveques.qc.ca/communiques/2007/20070313f.html>

Inversement, on compte des non-catholiques parmi les opposants au nouveau cours, ce qui était bien souligné dans l'introduction au reportage. Nous tenons à assurer le public que notre démarche, bien qu'imparfaite en l'espèce, vise l'équité et la représentation fidèle des faits et des différents courants d'opinion. »

Le même jour, Geneviève Guay envoyait une réponse à la présidente de l'Association des parents catholiques du Québec, M<sup>me</sup> Morse-Chevrier, qui reprenait les mêmes arguments, en ajoutant ces précisions.

« Par ailleurs, si vous avez compris que cet adjectif s'adressait à vous personnellement, nous tenons à vous dire que nous en sommes désolés. En aucune manière Radio-Canada n'entend qualifier d'intégriste votre démarche dans ce dossier. En fait, comme le veulent nos Normes et pratiques journalistiques, nous entendons demeurer neutres dans ce débat.

Vous comprendrez cependant, tel que nous l'indiquons dans notre lettre, qu'il faille parfois expliquer qu'il existe deux tendances au sein d'un groupe. Il se peut donc qu'un ou l'autre de nos journalistes doive à nouveau attribuer des qualificatifs pour distinguer parmi les catholiques entre les tenants du nouveau cours « éthique et culture religieuse » et les opposants.

Cette pratique est courante dans tous les médias du monde et les qualificatifs bien choisis ont pour but de faciliter la compréhension des situations. Ces qualificatifs ne doivent pas être interprétés comme une prise de position du journaliste ou de Radio-Canada.

Soyez assurée aussi que l'ensemble du dossier recevra une couverture juste et équitable, et que votre groupe y aura la place qui lui revient en tant qu'acteur participant au débat.

Je vous signale enfin que nous entendons rendre publique notre réponse à l'ensemble des plaignants. Cette lettre sera publiée sur notre site Internet Mise au point. Vous le trouverez à l'adresse suivante : [www.radio-Canada.ca/miseaupoint/](http://www.radio-Canada.ca/miseaupoint/)

Mmes Sylvie Fortin et Jean Morse-Chevrier se déclarent insatisfaites des réponses de la direction de l'Information, les 15 et 16 janvier 2007. Elles me demandent de réviser le dossier.

## **RÉVISION**

### **L'ERREUR EST RECONNUE**

Il est important de souligner que Radio-Canada a reconnu son erreur auprès des plaignants, en déclarant que « le mot 'intégriste' était mal choisi et ne constituait pas l'adjectif le plus approprié dans les circonstances ».

Le journaliste Richard Massicotte explique qu'il a utilisé cet adjectif pour tenter de faire la distinction entre différents groupes de catholiques, mais il admet avec le recul « que le choix de ce qualificatif n'était pas suffisamment appuyé ».

En d'autres mots, Richard Massicotte admet qu'il n'avait pas assez fouillé le dossier pour justifier ce qu'il a avancé. Il s'est fié à ses lectures, à ses discussions et à sa perspective historique du Québec (il a une formation en histoire) pour choisir ce qualificatif. Après coup, en regardant la définition exacte du mot « intégriste », il dit qu'il est tout à fait d'accord avec la mise au point écrite par la direction de l'Information.

L'erreur du reporter est d'avoir qualifié tout un groupe de « catholiques les plus intégristes ». Il y a sans doute des intégristes parmi les opposants au nouveau cours « éthique et culture religieuse », mais inversement, tous les opposants au nouveau programme ne sont certainement pas des intégristes.

Les intégristes sont, d'après les définitions généralement admises, ceux qui exigent de façon intransigeante le respect de la tradition religieuse, quelle qu'elle soit. En plus, depuis quelques années le mot intégriste a une connotation péjorative très claire à la lumière de l'actualité.

Il est intéressant de noter que, dans la présentation de son mémoire à la commission Bouchard-Taylor, le cardinal Marc Ouellet avait lui aussi utilisé ce mot pour frapper les esprits. Il avait vertement critiqué la stratégie gouvernementale en matière de religion à l'école, allant jusqu'à parler d'« intégrisme laïque ».

J'ai sollicité l'opinion de Jean-Pierre Proulx, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, sur cette question de terminologie. M. Proulx a été très impliqué dans ce dossier, puisqu'il a dirigé un groupe de travail sur la place de la religion à l'école. Selon lui, on ne peut certainement pas qualifier Jean Morse-Chevrier, présidente de l'Association des parents catholiques du Québec, de catholique intégriste. D'après lui, cette militante est une traditionaliste, une catholique de tendance conservatrice. M. Proulx explique que les véritables catholiques intégristes sont notamment les disciples de monseigneur Marcel Lefebvre, qui exigent encore la messe en latin, et les Bérets blancs, qui préconisent l'application de l'enseignement de l'Église catholique dans tous les domaines de la vie en société, particulièrement dans le domaine économique.

Les journalistes ne peuvent toutefois pas se priver d'avoir recours à des qualificatifs pour aider les auditeurs à distinguer les différentes factions dans un débat. Il faut être quand même prudent à ce chapitre, car en vertu des Normes

et pratiques journalistiques en vigueur à Radio-Canada, l'information véhiculée doit être exacte, c'est-à-dire fidèle à la réalité. On ne peut donc pas se fier à de vagues impressions pour qualifier un groupe. On ne peut pas non plus interroger chaque membre du groupe. C'est donc une question d'évaluation et de jugement journalistique.

D'ailleurs, Richard Massicotte est beaucoup plus neutre dans son reportage quand il décrit les laïques et leur attitude face au nouveau cours. Il les qualifie de « militants laïques », terme moins chargé émotionnellement, qui aurait pu être employé également pour qualifier les catholiques. Il est clair qu'à la faveur de la commission Bouchard-Taylor, les opposants à l'abolition des cours de religion sont devenus des militants très actifs. On les a beaucoup entendus sur toutes les tribunes. On aurait pu aussi qualifier ces catholiques militants de plus conservateurs ou de plus traditionalistes que les catholiques qui ne s'opposent pas au nouveau cours « éthique et culture religieuse ».

Une fois ces questions de qualificatifs évacuées, passons à la suite de la critique des plaignants. Ici, je suis en désaccord : on ne peut reprocher à Richard Massicotte, en une minute trente, de n'avoir pas fait état de l'ensemble des arguments de l'Association des parents catholiques. Le journaliste a dû faire des choix, il a privilégié l'un des arguments principaux des opposants en diffusant cet extrait de l'entrevue réalisée avec Jean Morse-Chevrier :

« Le fait de l'introduire (l'enfant au primaire) à un ensemble de religions peut porter atteinte à sa foi parce qu'on peut le mettre en présence de doctrines qui sont en contradiction avec sa propre foi. »

Ici, c'est le principe de la liberté de la presse qui joue. Au-delà d'une erreur de fait que j'ai signalée, je n'ai pas à dicter aux journalistes les éléments à choisir pour bâtir leur reportage, pourvu que le résultat final soit équitable. Ici, le reporter a décidé de faire part du point de vue d'un des parrains du programme, de celui des laïques et des opposants catholiques, tout cela en une minute trente. Le temps réservé aux opposants catholiques était donc de moins de 30 secondes. Il est sans doute tout aussi important de dire que les opposants au programme ont peur que leurs enfants perdent la foi que de parler d'un autre argument que soulignent les plaignants, soit la liberté de choix et de conscience. Faire un reportage, c'est faire des choix dans la masse d'information disponible. Non seulement il n'y a pas de recette magique, mais il se trouvera toujours quelqu'un pour contester un choix plutôt que l'autre.

## **RECTIFICATIF**

La politique journalistique prévoit que :

« La Société reconnaît et corrige une erreur qu'elle a commise dès qu'elle la constate. » (NPJ IV B 10)

Dans le reportage en cause, la direction de l'Information a rendu publique sa réponse aux plaignants en la publiant sur le site web de Radio-Canada à cette adresse : [www.radio-Canada.ca/miseaupoint/](http://www.radio-Canada.ca/miseaupoint/)

Toutefois, il s'agit d'une façon relativement discrète de corriger une erreur, car la page de mise au point n'est pas particulièrement visible.

Après réflexion, Radio-Canada a décidé d'émettre un rectificatif dans le même bulletin radio où le reportage fautif a été diffusé, c'est-à-dire le bulletin de 8 heures. Le rectificatif était nécessaire à cause de la nature évidente de l'erreur et des connotations péjoratives associées au mot « intégriste ».

Il a été diffusé le 29 janvier à la fin du bulletin de 8 heures. En voici la retranscription :

« Le 7 janvier dernier, nous avons diffusé dans ce Radiojournal un reportage exposant différents points de vue à l'égard de l'implantation obligatoire du cours d'Éthique et de culture religieuse dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Nous avons alors qualifié de «plus intégristes» les catholiques opposés à l'implantation obligatoire de ce cours. Ce qualificatif était inapproprié et nous reconnaissons que nous n'aurions pas dû l'employer dans ce contexte.»

## **POURQUOI PERSONNE N'A REPÉRÉ CETTE ERREUR À TEMPS ?**

Avant les Fêtes, en prévision des vacances, les salles de nouvelles accumulent toujours un certain nombre de reportages intemporels afin de pouvoir alimenter les bulletins, même s'il y a peu d'actualité. On appelle cela « des banques de

Noël ». Les reporters sont mis à contribution. Richard Massicotte a eu pour mission de faire ce reportage sur le nouveau cours « éthique et culture religieuse ». Il a étalé sa collecte d'information sur quelques jours, car il devait en même temps produire des reportages quotidiens.

Le 5 décembre 2007, soit plus d'un mois avant la diffusion, le journaliste a livré son reportage enregistré et son texte. Il n'a pas fait relire son texte par un collègue dans le cadre de ce qu'on appelle le processus de révision. « Ce n'est pas obligatoire », a-t-il dit. Le 7 janvier 2008, avant l'aube, le journaliste responsable de préparer le grand bulletin de 8 heures a écouté les reportages prévus ce matin-là afin de faire un choix final. La directrice Marie-Philippe Bouchard explique que cette étape sert à déterminer si le reportage contient des anachronismes, mais surtout, s'il est intéressant et s'il est susceptible de garder l'auditeur à l'écoute. Le journaliste chef de pupitre a écouté le reportage de R. Massicotte, mais ne s'est pas rendu compte de l'erreur qu'il contenait.

Marie-Philippe Bouchard précise que la direction demande aux reporters de faire relire leur texte avant d'aller en ondes soit par un journaliste chef de pupitre (responsable du contenu de bulletins spécifiques), soit par un journaliste affectateur (responsable du choix des événements à couvrir). « C'est une pratique à développer, à systématiser », dit-elle. « Cela nécessite un changement culturel chez les journalistes. »

Il est clair, selon Marie-Philippe Bouchard, que le reportage en cause aurait dû être relu par un tiers. À la lumière de cet événement, la direction de la Radio a réuni ses responsables pour améliorer le système de révision des textes. On a convenu d'un code dans le système informatique, qui permettra rapidement aux chefs de pupitre de savoir si les reportages qu'ils mettent en ondes ont été révisés ou non par un tiers.

Cette erreur illustre à mes yeux l'importance pour les reporters de faire relire systématiquement leurs textes. Il est vrai que c'est impossible quand le journaliste est en direct ou que l'échéance est vraiment trop serrée. En général toutefois, cette relecture est un filet de sécurité qui permet souvent de relever des erreurs que le reporter ne voit pas, car il a couru toute la journée pour livrer son ou ses reportages. Parfois, celui qui couvre l'événement est un peu

collé à son sujet, et une relecture sert à évaluer s'il a suffisamment vulgarisé la nouvelle pour que l'auditeur la comprenne. Deux têtes valent mieux qu'une dans ces exercices de synthèse qui sont beaucoup plus complexes qu'ils n'en ont l'air. Toutefois, même avec le meilleur système en place, des erreurs peuvent se glisser jusqu'à la mise en ondes : parfois, ce n'est qu'à l'écoute que l'on repère une phrase ou un mot qui ne nous avait pas frappés à l'écrit.

## **CONCLUSION**

La plainte originale qui portait sur l'utilisation inappropriée du mot « intégriste » est fondée. Radio-Canada a reconnu son erreur et l'a corrigée en ondes.

Par ailleurs, il ne peut être question de faire du troc, comme le demande l'une des plaignantes. Ce n'est pas parce qu'il y a eu une erreur que l'Association des parents catholiques a droit à du temps d'antenne supplémentaire. Rien n'indique qu'en général les opposants au nouveau programme n'ont pas bénéficié d'une couverture équitable, si l'on exclut l'erreur reconnue et corrigée. Aucun groupe de pression ne peut exiger du temps d'antenne de cette façon, cela va totalement à l'encontre du principe de liberté de la presse, protégé par les *Charte des droits et libertés*.

Julie Miville-Dechêne  
Ombudsman des Services français  
Société Radio-Canada  
Le 29 janvier 2008